

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 14-462-1935 portant extension à la magistrature coloniale des dispositions des décrets du 10 janvier 1935 (distinctions honorifiques et interventions).

n° 14-462-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 mai 1935

Numéro JO  
n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro  
31 mai 1935

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 19 mars 1935, portant extension à la magistrature coloniale des dispositions des décrets du 10 janvier 1935 (distinctions honorifiques et interventions) ; inséré au Journal officiel de la République française du 24 mars 1935

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 20 du 9 avril 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 mars 1935 susvisé, portant extension à la magistrature coloniale des dispositions des décrets du 10 janvier 1935 (distinctions honorifiques et interventions).

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. DE COPPET.**